

11507691

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/02/2025  
Retour Préfecture : 03/02/2025



## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**Séance du 14 novembre 2024**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 14 novembre 2024

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation du secrétaire de séance.....	5
3 - Communications du Président.....	5
4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 26 septembre 2024. Approbation.....	10
5 - Décisions du Président. Compte rendu.....	10
11 - Budget Supplémentaire. Exercice 2024. Approbation.....	10
14 - ZAC Boréalia 2. Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Année 2023.....	15
15 - ZAC Jules Verne. Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Année 2023. Avenant n° 15.....	16
6 - Soutien pour les sinistrés de Valence - Espagne. Subvention à la Croix-Rouge Française.....	16
7 - Avis d'Amiens Métropole sur l'évolution du périmètre de l'établissement Public Foncier des Hauts-de-France au département de l'Aisne. Modification du décret de création de l'Établissement.....	19
8 - Dérogation au repos dominical. Année 2025.....	19
9 - Cardonnette. Convention de remboursement. Avenant n° 3.....	20
10 - Rumigny. Convention de remboursement. Avenant n° 1.....	21
12 - Aide à l'immobilier d'entreprise. Implantation SAS Manufacture Abbevilloise à Amiens. Subvention. Convention.....	21
13 - Subventions liées à l'enseignement supérieur. 5 <sup>ème</sup> répartition. Année 2024. Conventions.....	23
16 - Nouveau contrat de ville d'Amiens Métropole. "Engagements quartiers 2030". Approbation.....	23
17 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Subventions de l'Etat. Année 2024. Convention.....	25
18 - Amiens. AMSOM Habitat. Construction de 40 logements intermédiaires et individuels en BRS. Symphonie. Quartier Pigeonnier. Ilot Messenger. Participation financière. Convention.....	27
19 - EPCC Cirque Jules Verne. Pôle National Cirque Amiens. Intégration de la Région Hauts-de-France. Modification des statuts.....	27
20 - Musées d'Amiens. Dépôt de meubles et de pièces textiles d'une collection privée de M. Fruman. Convention.....	28
21 - Parc zoologique. Tarifs de la billetterie. Années 2025-2026. Rectification suite à une erreur matérielle.....	28
22 - Parc zoologique. Mathilde DECAUX Photographie. Contrat de cession des droits d'auteur.....	28
23 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Occupation du domaine public par l'Association des Donneurs de Voix. Convention.....	29
24 - Camon. Extension du nom de la Bibliothèque Pierre Garnier.....	29

<b>25 - Camon. Dénomination d'une piste d'Athlétisme du stade Lucien Jovelin au nom de Daniel Guin. ....</b>	<b>29</b>
<b>26 - Mise à disposition de gymnases pour la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive des collèges. Convention. ....</b>	<b>29</b>
<b>27 - Don d'un camion hydrocureur à Aguas de Santiago.....</b>	<b>30</b>
<b>28 - Coopération décentralisée. Cession gratuite de 4 bennes à ordures ménagères à l'association Cap Vert Amiens.....</b>	<b>31</b>
<b>29 - Association Somme Nature Initiatives. Sensibilisation à la préservation de la biodiversité dans l'entretien des jardins. Jardins au naturel 2024. Convention.....</b>	<b>31</b>
<b>30 - Office de Tourisme et des Congrès. Tarifs des produits boutique et des prestations individuelles. Actualisation.....</b>	<b>31</b>
<b>31 - Centre d'exposition et de congrès Mégacité. Contrat de délégation de service public. Grille tarifaire 2025. ....</b>	<b>32</b>
<b>32 - Vœux. Questions orales.....</b>	<b>32</b>
<b>32 - 1. Question orale relative aux déchetteries et professionnels.....</b>	<b>32</b>

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

**Membres présents :** MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, MM. MERCUZOT, PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, de JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes MAKDASSI, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, M. THÉVENIAUD, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, EVRARD, FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX, Mme ZOUINI a siégé pour la commune de SAINS-EN-AMIÉNOIS.

**Membres empêchés :** M. ABET (pouvoir à M. SAVREUX), Mmes DELÉTRÉ (pouvoir à M. DUFLOT), DJAROUNE (pouvoir à M. BOCQUILLON), MM. DOMISE (pouvoir à Mme BRUNEL), DUMEIGE, PIOT (pouvoir à M. RENAUX), PRADAT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), Mme VILLIERS, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER) se sont excusés. Mme MARCHAND.

La séance **ouverte** à 18h05 et a été suspendue de 18h07 à 18h28 (point n°3) pour la présentation des activités d'Innov'A.

Les points n°11, 14 et 15 ont été traités à l'issue du point n°5.

Mme BELLINA est arrivée à 18h08 (point n°3), Mme TREFCON et M. VINDEVOGEL sont arrivés à 18h10 (point n°3), Mmes PINON, DERIVERY, DOURNEL GARAT, M. DÉCAVÉ (pouvoir de M. PRADAT), sont arrivés à 18h13 (point n°3), Mmes BEN MOKHTAR, ROSE TÊTU, MM. de JENLIS, LORIC sont arrivés à 18h17 (point n°3), M. TAUFOUR est arrivé à 18h19 (point n°3), M DUFLOT (pouvoir de Mme DELÉTRÉ) est arrivé à 18h22 (point n°3), M. BARA est arrivé à 18h24 (point n°3), M. STENGEL est arrivé à 18h28 (point n°3), Mme DUBREUCQ est arrivée à 18h31 (point n°11), Mme BOHAIN est arrivée à 18h35 (point n°11), Mme LE CLERCQ (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivée à 18h42 (point n°11), M. JARDÉ est arrivé à 19h00 (point n°15).

M. MERCUZOT a quitté la séance à 19h02 (point n°6), M. DÉCAVÉ (pouvoir de M. PRADAT) a quitté la séance à 19h50 (point n°26).

**M. GEST** : Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

M. ABET donne pouvoir à M. SAVREUX  
Mme DJAROUNE donne pouvoir à M. BOCQUILLON  
M. PIOT donne pouvoir à M. RENAUX  
M. DOMISE donne pouvoir à Mme BRUNEL  
M. VOULMINOT donne pouvoir à Mme BECKER  
Mme DELÉTRÉ donne pouvoir à M. DUFLOT

Dans l'attente de son arrivée, Mme LE CLERCQ donne pouvoir à Mme BOUCHEZ

Mme Ingrid VILLIERS s'est excusée.

Par ailleurs, Mme Marie-Christine ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois.

### **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M. GEST** : S'il est présent et qu'il l'accepte, je vous propose de désigner Thomas LHERMITTE pour assumer la fonction de secrétaire pour la présente séance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.**

**M. GEST** : Je vous informe que j'ai reçu une question orale que nous aborderons en fin de séance comme habituellement. J'ai également reçu un amendement sur le point n° 6.

Je vous rappelle par ailleurs dès à présent que notre prochaine séance est prévue ici même le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures.

*(La séance est suspendue à 18h07).*

**M. GEST** : Ce soir, nous accueillons Innov'a, appelé antérieurement Amiens Cluster, et je salue la présence dans la salle de Gaëlle LERUSE, la Directrice Générale. Le Président Eric DADIAN va nous rejoindre, étant actuellement en rendez-vous sur Amiens. Gaëlle LERUSE va nous présenter les activités de la structure et pourra, bien sûr, répondre à vos questions. Je vous rappelle que cette structure a subi de nombreuses et profondes modifications, et c'est la raison pour laquelle je souhaitais que nous fassions un point à l'occasion de ce Conseil. Madame LERUSE, je vous donne la parole.

**MME LERUSE** : Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous. Merci de nous accueillir. L'idée est de vous dire qu'Amiens Cluster est devenu Innov'a il y a un an et quels changements cela a induits. Nous allons rythmer notre présentation en trois temps : les changements, l'atterrissage 2024 et les perspectives 2025. Par rapport aux changements, je pense que c'était un des plus attendus. Je vous rassure, la situation financière d'Innov'a est assainie grâce à

l'ensemble de ses partenaires financiers, dont bien évidemment Amiens Métropole, mais aussi grâce, vous vous en doutez, à la maîtrise des dépenses, à la réduction des postes de dépenses les plus importants. Et cela induit une restauration progressive de nos fonds propres. Donc, bonne nouvelle, nous commençons à y voir plus clair. Tout n'est pas gagné, mais nous sommes repartis sur des bases saines.

L'équipe s'est réorganisée. Il y a eu pas mal de départs au niveau d'Amiens Cluster. L'équipe est stabilisée, nous sommes 6 salariés et l'idée ne va pas être de grossir grossir, mais de prendre appui sur les autres partenaires de l'écosystème pour construire avec eux et offrir des services aux entreprises du territoire. Ensuite, il a fallu composer entre proposer des actions concrètes immédiates et accroître notre visibilité pour nous rendre accessibles par rapport à l'écosystème. Donc une activité autour d'événements, de networking, de meet'up, des rencontres sur site par rapport à des thématiques données, des visites d'entreprises, mais aussi sur la partie plus communication, nos réseaux sociaux, une newsletter et, tout dernièrement, un nouveau site internet. L'idée est de présenter nos offres de services, de nous rendre accessibles sur la partie incubation et accélération qui caractérise Amiens Cluster. Je suis heureuse de pouvoir vous dire qu'elle fonctionne encore mieux et que les startups s'impliquent dans nos travaux et participent à la dynamique de l'association. Et par rapport aux entreprises, c'est un travail encore à accentuer. Donc n'hésitez pas, si vous en êtes convaincus, à parler de nous, nous sommes là au service des entreprises.

Dernier gros changement, Amiens Cluster mettra évidemment toute sa volonté et ses compétences au service de l'écosystème, mais seuls nous serons une goutte d'eau, car nous sommes une équipe de six personnes, et l'idée est vraiment de renforcer, de tisser des liens avec les acteurs de l'écosystème, qu'il s'agisse de nos partenaires financiers ou de nos membres fondateurs que sont, pour rappel, la Ville d'Amiens, Amiens Métropole, le CHU Amiens Picardie, la CCI Amiens Picardie, et l'UPJV, mais également les acteurs de l'écosystème Innovation et les structures d'accompagnement. Ce qui nous permet d'identifier et de qualifier les besoins des entreprises et des startups, et surtout de les accompagner en lien avec l'écosystème.

Par rapport aux perspectives et à notre atterrissage à fin 2024, quelques chiffres. Sur la partie incubation et accélération, par rapport aux indicateurs et au prévisionnel, nous avons accompagné le juste volume. Il nous en manque deux, mais par rapport à d'autres parcs d'innovation, d'autres structures d'accompagnement, sachez que nous sommes bien. Avec un point d'honneur mis à ce que les startups soient accompagnées et que tout soit mis en œuvre avec l'écosystème pour les garder sur le territoire. Qu'il y ait vraiment ce continuum avec les services, entre autres, d'Amiens Métropole, le développement économique, tout ce qui est attractivité, pour les garder sur le territoire.

Sur la partie Booster filières, Innov'a s'est démarquée autour de deux principales thématiques, depuis son histoire, dont une était restée un peu en standby, à savoir la santé et l'énergie. Pour vous montrer la diversité des actions que nous menons, j'ai pris un échantillon de celles menées en 2024. Nous organisons des Meet'up dans les structures du territoire pour les faire connaître. Inéa nous a accueillis, Bow Medical nous a accueillis, avec un taux de participation croissant. Sachez que nous organisons grâce à Unither un meet'up le 26 novembre. Les inscriptions sont encore en ligne, et n'hésitez pas à vous joindre à nous.

**M. GEST :** Pouvez-vous préciser ce qu'est un meet'up ?

**MME LERUSE :** C'est une réunion thématique. Jusqu'à présent, nous avons organisé des meet'up autour de la santé. Par exemple, les acteurs de la santé du territoire se réunissent sur un sujet

ou dans une entreprise spécifique. Par rapport à la dynamique de territoire que nous devons incarner, un prochain événement va se dérouler les 3 et 4 décembre à Lille Grand Palais, autour d'un stand partagé avec Eurasanté sur une convention d'affaire européenne. Le CHU Amiens Picardie - GRECO et Simusanté, le mipih qui vient de fusionner avec le SIB, et les deux startups Dyscoveri et Surgitec se joignent à nous pour représenter, incarner et montrer la richesse de l'écosystème amiénois en termes de santé. Toujours sur la santé, nous avons candidaté à un programme Tiers Lieu d'Expérimentation France 2030. Ce sont de gros projets structurants financés par l'Etat. Le porteur de projet est le CHU Amiens Picardie. Innov'a est partenaire au même titre que la SATT Nord, le GRECO, l'UPJV ou encore la Compagnie des Tiers Lieux. Tout cela pour vous montrer que nous essayons d'incarner pleinement cet aspect fédérateur et collaboratif.

Sur la partie Booster filières, nous avons eu un événement sur le stockage de l'énergie, avec 50 participants. Nous avons fait salle pleine car il n'y avait pas de salle plus grande disponible au Quai de l'Innovation. Autre exemple "Je décarbone" est un événement à initiative nationale qui se déroulera le 10 décembre au Quai de l'Innovation. Pour faire venir du monde et proposer un programme attractif, nous l'avons co-organisé avec Pôlénergie qui est basé à Dunkerque et Agro-Sphères qui est basé à Amiens, à côté d'Auchan. L'idée est d'avoir des retours d'expérience d'entreprises des Hauts-de-France pour montrer ce qui peut être mis en œuvre en termes de décarbonation. Dernier exemple sur l'énergie, nous avons enclenché avec la SICAE de la Somme et du Cambrasis un concours de startups, dont la date limite de candidature est le 31 décembre, le premier prix étant une mise à l'échelle 1 de la solution qui serait proposée par la startup. Dernier point sur l'atterrissage 2024, une communication accrue, le dernier né étant notre site internet. Concernant la partie financière, sachez que nous avons respecté nos engagements et que le bilan sera bon.

Sur les perspectives 2025, quelques chiffres. Nous maintenons, évidemment, notre effort sur la partie incubation et accélération. Ce sont les indicateurs que nous présentons annuellement au Conseil Régional. Bien évidemment, nous nous sommes engagés par rapport à Amiens Métropole à accompagner tout porteur de projet qui viendrait frapper à notre porte.

Sur la partie filières et les objectifs en matière de santé et d'énergie, ce sont deux secteurs de prédilection mais pas exclusifs. Si vous avez des porteurs de projet, des entreprises d'autres secteurs d'activités, n'hésitez pas à nous les adresser. La réponse sera peut-être complémentaire avec d'autres structures, mais nous répondrons favorablement et tout sera mis en œuvre pour les accompagner, les laisser mûrir, grandir, dans les meilleures conditions possibles, et les garder Amiens, ce qui serait l'idéal.

En termes d'événements, nous allons vous proposer un planning annuel de visites, ce qui permettra de mieux nous organiser, de mieux nous caler avec l'existant. Nous allons optimiser les partenariats pour accroître la visibilité, comme cela a été fait sur la santé et sur l'énergie. Et en matière de communication, booster les outils existants que nous avons pu déployer courant 2024.

Concernant nos membres fondateurs, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens sont membres fondateurs. Là aussi, beaucoup plus de choses ont pu être mises en œuvre. Nous allons détailler l'offre de service pour avoir un tronc commun, une sorte de dénominateur commun sur l'offre par rapport à nos membres fondateurs, et nous allons organiser sur le premier semestre 2025 quelques réunions pour caler ce qui relèvera du tronc commun et ce qui sera spécifique à chacun de nos membres. Pour l'UPJV, par exemple, nous pourrions être plus impliqués encore dans les doctoriales, travailler davantage sur les journées des doctorants, donc essayer de tout

mettre en œuvre pour sourcer des projets, les prendre dès le début pour les accompagner et les laisser mûrir.

Nos prochaines dates-clés sont Medfit à Lille, un grand oral sur les "Ambitions Hauts-de-France" au Siège de Région le 6 décembre, "Je décarbone" le 10 décembre, un événement avec la Caisse d'Épargne et HDFID, qui est l'Agence des Hauts-de-France en Innovation et Développement, le 16 décembre, puis "Nos start-up à l'honneur" le 18 décembre, un conseil d'administration le 31 mars 2025, et une assemblée générale suivie d'un événement le 23 avril 2025.

**M. DADIAN :** Je vous prie de m'excuser pour ce retard. Notez bien le 23 avril, date de l'assemblée générale où nous organiserons un événement important avec des remises de prix pour les startups. Vous avez compris que l'innovation était fondamentale pour nous, et je remercie encore une fois le Président GEST et ce territoire, que je connais bien depuis 25 ans, pour y être arrivé en 1996 et avoir créé mon entreprise. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Président de l'AFRC. J'ai créé Intra Call Center dans ces locaux, qui est devenu Konecta, et en même temps l'AFRC qui porte l'ensemble des entreprises de relations clients. Et si je suis arrivé en retard, c'est parce que le 20 heures de France 2 nous a appelés pour continuer de défendre les emplois. Notre objectif en 1996, et ce sera le même encore aujourd'hui, était de créer de l'emploi. Quand nous sommes arrivés sur le territoire en 1996, nous avons passé un accord avec certaines personnes ici présentes, Arnaud RQUIER, bien sûr Alain GEST, Marc qui nous connaît bien, et puis Brigitte, bien sûr, sur les quartiers Nord. Nous avons pris l'engagement de créer 4 000 emplois sur le territoire mais à travers l'innovation. L'innovation sur des métiers de services, sur des métiers de relations clients, qui n'étaient pas connus. On voyait bien le textile et l'industrie partir. Nous nous sommes engagés et nous avons réussi. Aujourd'hui, en 2024, nous avons toujours 4 000 emplois.

Vous regarderez ce soir le 20 heures sur France 2. Des sénateurs et des députés veulent interdire les appels sortants, comme en Allemagne, et donc détruiraient potentiellement en France 55 000 emplois, à Amiens également. Je me suis battu pour essayer de leur faire comprendre que ces lois n'étaient pas de bon aloi en ce moment. Quand Alain GEST m'a demandé il y a quatre ou cinq ans de prendre la direction d'Amiens Cluster, j'ai toujours dit oui car j'adore ce territoire, et quand je retourne dans les entreprises, j'ai toujours beaucoup d'émotion à revoir les salariés, à voir tout ce que nous avons créé. J'ai donc dit oui pour créer une organisation dédiée à l'innovation et faire émerger un certain nombre de projets de startups et, indirectement, de créations d'emplois. J'ignore si nous arriverons à 4 000 emplois, mais nous essayons à travers cette dynamique d'en créer.

Je ne vais pas refaire l'historique d'Amiens Cluster, Gaëlle en a un peu parlé. Pendant le Covid, cela s'est mal passé, et nous avons donc décidé avec les membres fondateurs, et surtout Amiens Métropole, de revoir totalement nos ambitions. Vous avez redéfini un certain nombre d'objectifs avec les membres fondateurs, nous avons tout changé. Je remercie beaucoup Gaëlle car c'est elle qui est la maîtresse d'œuvre de ce changement, de cette réorganisation, elle a changé les équipes, redonné un dynamisme qui manquait. Elle a une petite équipe aujourd'hui et elle met en œuvre de très nombreuses actions pour aller chercher l'innovation qui se trouve dans les universités, dans le CHU, chez tous nos membres fondateurs, et sur tout le territoire, pour faire émerger des startups et, j'espère demain, des entreprises qui pourront grandir. Il y a quelques exemples. Surgitec va arriver, etc. Nous sommes très optimistes et nous espérons pouvoir réitérer cette merveilleuse expérience que nous avons montée avec la relation clients. Et même si nous sommes encore chahutés avec l'intelligence artificielle aujourd'hui, nous maintenons les emplois, j'interviens régulièrement dans toute la France pour dire que nous aurons toujours besoin de l'humain.

C'est aussi cet engagement que je mène à vos côtés sur Innov'a aujourd'hui pour vous accompagner, amener nos réseaux, pour continuer à faire jaillir la flamme à Amiens et qu'Amiens devienne la capitale de l'innovation. Ce qui m'avait beaucoup plu de votre part, c'est d'avoir fixé un objectif, un cap. Vous aviez demandé à l'époque qu'un territoire devienne autonome, autonome en énergie, pour se nourrir, par rapport à tous les besoins primaires des Français et des habitants. C'est un très beau cap, nous nous y engageons comme nous pouvons à travers les startups, à travers l'innovation. Et je suis ravi de vous accompagner sur ce chemin. Vive Amiens, vive ce territoire que j'adore.

**M. GEST :** Merci, Eric, et merci à Gaëlle LERUSE pour sa présentation. Il me semblait important que nous fassions le point. Amiens doit beaucoup à Eric, puisqu'il y a vingt-cinq ans de cela, c'est une bien belle politique publique qui a été mise en place et qui a abouti à la création de milliers d'emplois alors que certaines voix, que l'on entendait à l'époque, affirmaient que ces emplois ne resteraient jamais à Amiens. Eh bien, ils sont toujours là vingt-cinq ans après, et nous sommes bien contents de les trouver là. Eric avait créé sa propre entreprise ici même à Amiens, d'abord en zone franche, dans le quartier Nord d'Amiens, puis rue Riolan.

**M. DADIAN :** Je pense que nous avons créé 50 millions d'Euros de valeur directement à travers les salariés, et sûrement plus indirectement sur le territoire, et je pense que dans les indicateurs que nous suivons, il serait intéressant de voir et le nombre d'emplois et la valeur créée.

**M. GEST :** Nous ne lui avons pas donné comme objectif 4 000 emplois, mais si c'était le cas, nous sommes preneurs. Je tiens vraiment à le remercier d'avoir accepté cette mission, car ce n'est pas indispensable dans sa vie, mais les réseaux qu'il a et sa connaissance des sujets de l'innovation m'ont paru extrêmement importants. De plus, je remercie Gaëlle d'avoir tenu l'horaire. Avez-vous des questions, des demandes d'informations complémentaires ?

**MME ROY :** J'ai trouvé intéressant l'exposé synthétique qui nous a été présenté, et je souhaitais savoir si vous aviez des orientations différentes en termes de disciplines ou de champs d'action dans lesquels vous souhaiteriez aller, au-delà de ceux qui ont déjà été présentés et qui sont, certes, ambitieux.

**MME LERUSE :** Par rapport aux thématiques ou aux secteurs que nous allons adresser, nous ne renions pas l'historique, nous restons sur la santé et l'énergie, mais pas exclusivement. En fait, s'il y a des projets, que ce soit des porteurs de projets, des startups ou des entreprises qui ne seraient dans le domaine ni de l'énergie ni de la santé, nous serons là pour les accompagner, qualifier leurs besoins, et derrière, si besoin, nous nous adosserons à des compétences sur le territoire ou à l'échelle des Hauts-de-France. S'il faut une touche plus technique, plus pointue ou plus précise. Nous restons sur nos valeurs, mais nous avons ouvert pour que tout porteur de projet puisse escompter trouver une réponse et que nous puissions le garder chez nous.

**M. DADIAN :** L'intelligence artificielle est en filigrane, elle est transversale dans les domaines de la santé, de l'énergie, mais peut émerger sur bien d'autres dossiers, et nous vous incitons d'ailleurs à faire monter des startups en matière d'IA car c'est vraiment le sujet du moment. Et nous pensons aussi à des sujets plus culturels. Nous ne nous interdisons pas d'aller demain sur la culture qui est très présente aussi sur Amiens.

**M. GEST :** D'autres questions ? Nous remercions nos intervenants. Je souhaite bon courage à Eric pour le lobbying indispensable à mener. Nous regarderons le 20 heures de France 2 en replay si nous n'avons pas terminé notre Conseil d'ici là. Même si nous sommes tous quelquefois dérangés par un appel intempestif, il faut savoir que cela représente beaucoup

d'emplois derrière, et notamment à Amiens parce que des sociétés sont chargées de faire ce genre de travail. Bon courage pour convaincre les parlementaires. Merci beaucoup.

(Reprise de la séance à 18h28).

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024. APPROBATION.**

**M. GEST :** Ce procès-verbal vous a été transmis. Si personne ne demande la parole à ce sujet, je vous propose de l'adopter. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.**

**M. GEST :** Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 19 septembre et le 25 octobre 2024. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**DONT ACTE**

Notre collègue Benoît MERCUZOT étant attendu par ailleurs dans le cadre de ses missions, je vous propose d'aborder dès à présent les trois points dont il a la charge ce soir, et je lui donne tout de suite la parole pour le point n° 11 correspondant au Budget Supplémentaire.

#### **11 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. EXERCICE 2024. APPROBATION.**

**M. MERCUZOT :** Merci d'avoir accepté de déroger à l'ordre habituel des délibérations. Mes chers collègues, je vais donc vous présenter le Budget Supplémentaire qui, comme vous le savez sans doute, arrive après l'adoption du Compte Administratif que nous avons adopté au mois de juin dernier et qui nous permet donc, dans un premier temps, d'intégrer les résultats, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement que nous avons constaté sur l'année 2023, en même temps que le déficit d'investissement, toujours sur cette même année 2023. Et une fois que nous avons fait cet exercice, nous rectifions les chiffres que nous avons adoptés au mois de février-mars 2024 dans notre Budget Primitif, en les ajustant au regard de la réalité de l'exécution du budget 2024.

Cet ajustement m'amène à vous proposer une augmentation des recettes courantes de 2.050.000 €, soit une hausse de 0,8% par rapport à ce que nous avons voté au BP 2024. Pourquoi cette augmentation de 2 M€ ? Au final, sur le poste qui concerne la fiscalité directe locale, il y a à la fois des hausses importantes qui concernent ce que nous percevons directement auprès des administrés, par exemple une hausse de la cotisation foncière des entreprises qui rapporte 860 000 € de plus que prévu, mais inversement, nous devons prendre en compte des baisses, notamment des baisses provenant du mode de calcul de ce que l'Etat nous compense au travers d'un versement de TVA du fait des différentes réformes des années précédentes, des ressources des collectivités territoriales. Sur ces produits de fiscalité directe, compensés ou non, le solde n'est plus que de 190 000 €.

Les dotations de l'Etat sont revues à la hausse de 290 000 €. Un poste augmente de façon importante, pour 1 470 000 €, celui qui concerne les remboursements de personnel puisque nos personnels sont mutualisés avec ceux de la Ville d'Amiens essentiellement, mais également du CCAS et de quelques autres institutions. Si ces recettes de personnel augmentent, c'est parce que les dépenses de personnel ont augmenté du même montant exactement. Quant aux

recettes d'activité, là encore, elles font l'objet d'un quasi-équilibre avec un gros plus et un gros moins. Un gros plus parce que les produits des services sont en hausse de 1 740 000 € tandis que les recettes exceptionnelles sont en baisse de 1 800 000 €. Les recettes exceptionnelles correspondent à des remboursements d'assurance qui interviennent suite aux réparations faites après les dommages subis du fait des émeutes de juin 2023. Voilà pour les recettes qui augmentent de 2 050 000 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont revues à la hausse pour un montant beaucoup plus important de 5 780 000 €, ce qui nous conduit à envisager une diminution de la différence entre nos dépenses et nos recettes de 3 740 000 €, ce que l'on appelle l'excédent de gestion courante. Pourquoi cette augmentation des recettes ? D'abord, du fait de l'augmentation de personnel à hauteur de 880 000 €. Le personnel de la Ville augmente tandis que le montant du personnel strictement de la Métropole diminue un peu, les deux chiffres n'étant donc pas exactement équivalents du fait des compensations. Les dépenses d'exploitation des services augmentent de 2 250 000 €, notamment du fait d'un montant très important que l'on doit rajouter sur les fluides, non pas que l'année 2024 a été particulièrement froide, non pas que l'énergie est plus chère qu'en 2023, mais parce que même si nous avons continué à consommer de l'énergie de façon sobre, nous n'avons pas payé en 2023 la totalité des factures afférentes à cet exercice, et en 2024 nous devons donc payer 14 mois de consommation au lieu des 12. D'où cette augmentation de 940 000 € que nous vous proposons d'inscrire.

De la même façon, un certain nombre de dépenses, notamment sur les fouilles archéologiques réalisées dans le cadre de l'installation de la BNF, qui avaient été initialement saisies en investissement, doivent finalement être saisies en fonctionnement. L'élément important qui explique plus de la moitié de ces 5 780 000 € de hausse de dépenses, ce sont les 3 M€ qu'il nous faut inscrire en dépenses de notre Budget Principal et en recettes du Budget Annexe déchets ménagers, car ce budget déchets ménagers est en tension depuis au moins l'année dernière, et les mesures que nous avons prises sont rentrées en vigueur mais avec un peu plus de retard qu'envisagé, ce qui nous amène à prévoir ce montant de 3 M€ en équilibre, dont il faut souligner qu'une part importante ne constitue pas une recette définitive pour le budget déchets ménagers, mais une recette qui devra nous être remboursée à hauteur de 1,7 M€.

Concernant les dépenses d'investissement, il s'agit très classiquement d'ajuster à la réalité de l'exécution des opérations d'investissement. Un certain nombre d'opérations d'investissement vont un peu moins vite qu'envisagé, et nécessitent donc moins de crédits de paiement. En revanche, d'autres vont plus vite. Par exemple, nous allons ajouter des crédits de paiement sur les travaux du zoo pour 1,4 M€, ou encore pour la construction de la Lune des Pirates pour 450 k€. Comme les dépenses sont parfois un peu décalées, les recettes suivent le même mouvement.

Concernant les budgets annexes, rien de très particulier à signaler, si ce n'est que le budget Transport bénéficie d'un très bon rendement du versement Mobilité. Cela s'explique par l'inflation des années précédentes qui a été suivie d'une augmentation des salaires. Or, ce versement Mobilité est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. L'autre élément, c'est cette subvention particulière pour l'équilibre du budget déchets ménagers.

Voilà de façon très synthétique la présentation de ce Budget Supplémentaire.

**M. GEST** : Merci. La parole à Madame BECKER.

**MME BECKER** : Bonsoir à toutes et tous. Ce soir, vous présentez une Décision Modificative et il nous paraît important, et même fondamental, de l'étudier au regard de notre débat d'orientation

2024. Monsieur MERCUZOT mettait déjà l'accent sur la loi de programmation des finances publiques adoptée pour la période 2023-2027 prévoyant une diminution progressive de l'évolution des dotations de l'Etat auprès des collectivités territoriales. Il mentionnait en début d'année : "On peut penser que cette évolution ne suivra pas l'inflation prévue". Pour rappel, les citoyennes et les citoyens ont été appelés aux urnes les 30 juin et 7 juillet dernier et ont rejeté les politiques de l'offre subies au titre de la réduction des dépenses publiques depuis une dizaine d'années. Votre débat d'orientation budgétaire rappelait à ce titre les 124,93 M€ de perte cumulée pour la Métropole depuis 2013. Tournant le dos aux aspirations exprimées dans les urnes depuis septembre, le gouvernement Barnier a choisi l'austérité. Nous l'avons constaté par le rejet du budget exprimé ce mardi à l'Assemblée nationale par les groupes issus d'Ensemble, des Républicains et du Rassemblement National. Notre Métropole connaît déjà des difficultés financières qui s'accroîtront avec les mesures annoncées par le gouvernement sur le Plan Vert et aussi d'autres réductions. Et le débat au Sénat vient juste de s'ouvrir.

Le pari d'un budget vert en 2024 a pris du plomb dans l'aile, d'autant que l'Etat a d'ores et déjà réduit cette année de plus de 800 k€ nos recettes, et l'Etat macroniste tape déjà très fort en 2024 sur nos collectivités. Le pari d'une PPI supérieure à la précédente avec une addition sans choix de différents projets est également perdu et imposera de difficiles décisions pour notre territoire. Pour preuve, les 20 k€ de crédit alloués pour l'équipement culturel de Camon sont purement annulés. Ce projet ne pourra pas être réalisé, même partiellement, pendant ce mandat. Enfin, le pari d'un budget annexe déchets équilibré est aussi raté malgré vos propos, Monsieur MERCUZOT, lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir : "Le budget déchets ménagers, qui appelle de notre part une vigilance accrue, finit par trouver son équilibre à condition que nous mettions en œuvre les décisions qui ont été prises. Elles en coûtent 3 M€". Malgré vos engagements écologiques du plan de sobriété, les dépenses d'activité augmentent de plus de 2 M€, dont près de 1 M€ au titre du chauffage, électricité et combustibles, plus de 10%. Votre objectif de limiter à 2,1% les charges n'est pas atteint, d'autant que cet état de fait est lié à la politique énergétique gouvernementale qui sera maintenue. Actuellement, les prix de l'énergie baissent mais les coûts supportés par notre Métropole comme par les habitants et habitantes demeurent forts.

Votre Budget Supplémentaire est de fait en opposition à votre PPI adoptée par le Conseil, comme au projet de Budget Primitif. En effet, vous réduisez de près de 3,7 M€ les crédits de paiement sur les autorisations de programme. En cette année J.O. où les projets sport sont reportés sine die avec une baisse significative sur plusieurs projets phares, preuve d'échec : Halle des Sports Atlantic, annoncée par le *Courrier Picard* le 28 avril 2024 comme un chantier de 3 M€ débutant en septembre 2024. Padel Tennis Club Amiens Métropole, est-ce abandonné au profit de l'offre privée du Groupe Players ex-Le Five rue Sully ? Modernisation du Coliseum dont un tiers du budget est annulé. Transformation en dojo d'anciens vestiaires à Vallerey qui débutait cette année rabaissée des deux tiers des crédits de paiement inscrits. Création d'un skatepark annoncé pour 2023 par l'édition du 16 juin 2022 du *Courrier Picard*, puis annoncé finalement pour 2024 par l'édition du 5 juillet 2023 du *Courrier Picard*

, projet dans les tuyaux depuis le budget participatif 2021. Quand nous disons communication, l'arlésienne du skatepark destiné à notre jeunesse en est bien la preuve.

Le développement du sport santé, du sport amateur, notamment féminin, ainsi que des équipements sportifs de loisirs, est pour nous prioritaire. Nous n'aurons pas la médaille d'or de la constance sportive pour 2024. Nous sommes aussi inquiets et perplexes de votre proposition de réduire de 60 000 € les 140 000 € inscrits pour la sécurisation des écoles. Vos économies par glissement de projets impacte pour nous l'essentiel : les dépenses d'investissement du quotidien et du bien-être. Nous regrettons aussi ce signal, quand le Monsieur Sécurité de la ville

d'Amiens devient maire et prétend conserver ce périmètre d'intervention, de réduire les montants liés à la sécurisation des écoles et des voies communautaires. Vous entendez miser sur le tourisme avec les dépenses pour l'aire d'accueil du camping Parc des Cygnes qui sont réduites de près de 74%, et si vous réduisez de plus de la moitié les crédits 2024 pour la médiathèque Ouest Amiens Etouvie, vous rajoutez 1,4 M€, soit au total 2,7 M€, portant le montant pour le Zoo Savanes Pôle Oriental de 6 à 8,7 M€. Vos choix dans les investissements ne sont pas cohérents et sont brutaux. La logique prétextée de ne pas saupoudrer met en difficulté de nombreux services et équipements. Les équipements de proximité de nos communes sont brusquement délaissés, voire ignorés, ce qui est pointé avec le moindre soutien aux compagnies théâtrales.

Enfin, votre Budget Supplémentaire pour le budget annexe déchets est une bouée pour éviter la noyade qui est prévisible depuis 2018 en l'absence d'une gestion optimisée des déchets répondant aux enjeux de valorisation et à des investissements pour réduire la TGAP croissante payée par la Métropole. Le soutien à la valorisation est réduit de 15%, ce qui est un mauvais signal. Nous regrettons aussi pour l'avenir la perte des 351 000 € de recettes liées aux apports volontaires qui ont été inscrits lors du Budget Primitif 2024. Les crédits du Budget Primitif 2024 pour les travaux en régie ont été annulés, preuve s'il en est que le développement de nos équipements est bien délaissé. La participation de 3 M€, dont 1,7 M€ d'avance, permet juste de financer l'usine de méthanisation. Nous souhaitons un débat public sur la politique des déchets de notre Métropole au vu de la contestation légitime de l'association contre un siècle d'enfouissement à Boves par la filiale du groupe Veolia au titre d'une extension, et les mesures d'austérité, donc de réduction des services pour les usagers et les professionnels de notre Métropole, notamment l'accès aux déchetteries.

Dans ces conditions, le groupe Amiens c'est l'tien ne peut pas voter pour ce Budget Supplémentaire.

**MME DESBUREAUX :** Si la santé financière de notre Métropole semblait s'améliorer, et cela non grâce à l'aide de l'Etat, mais à l'augmentation de la taxe foncière, donc, finalement, grâce aux habitants et habitantes, elle retourne dangereusement dans le rouge, et la situation de l'un de nos budget annexes est préoccupante. Sur un ajustement des dépenses courantes de 5,78 M€ et un équilibre courant prévisionnel à la baisse de 3,74 M€, la participation au budget annexe collecte et traitement des déchets ménagers représente à elle seule 3 M€. Loin de partager la phobie des taxes de certains ici, nous nous interrogeons tout de même sur la santé financière dégradée de ce budget alors même que les Amiénois et Amiénoises ont vu leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmenter en 2023. Les explications fournies dans le rapport explicatif de ce Budget Supplémentaire se voulaient rassurantes. Je cite : "Les mesures prises pour garantir la soutenabilité budgétaire à moyen terme de ce budget annexe feront plein effet à compter de 2025 et ne permettent pas d'assurer l'équilibre à court terme. Toutefois, en commission, Monsieur MERCUZOT s'est voulu plus prudent, reconnaissant que les mesures prenaient plus de temps qu'anticipé, et se contentant de souligner qu'il "faut que ce soit la dernière année à vivre cette situation". Nous sommes, certes, en phase, il le faut, mais l'incantation ne suffit pas. Pouvez-vous, Monsieur MERCUZOT, nous expliquer ce qui fait que cette augmentation ne suffit pas pour le moment et nous rassurer concrètement quant à l'évolution très prochaine de son efficacité. Nous sommes très inquiètes sur la perspective du budget 2025 qui prendra de plein fouet les mesures d'économie gouvernementales. Nous ne pourrons plus suffisamment autofinancer nos investissements et il faudrait arrêter d'emprunter car notre annuité de dette augmente encore. Nous vous avons mis en garde contre vos choix de gestion qui outrepassaient les règles de prudence? et le récent rapport de la Chambre régionale des Comptes allait également dans ce sens en préconisant un nécessaire report des investissements.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je donne donc la parole à Benoît MERCUZOT pour la réponse.

**M. MERCUZOT :** D'abord, nous tiendrons vraiment ce débat, ce sera passionnant, mais il faudra le tenir au moment du débat d'orientation budgétaire, et il ne faut pas mélanger ce qui se passe en 2024 et ce qui se passera en 2025 du fait de la loi de finances qui devrait sortir du débat en cours au Parlement. Et de toute évidence, nous aurons à ce moment-là un débat qui pourrait, si l'on en croit ce qui est prévu dans le projet de loi de finances devant le Parlement, être difficile sur cet aspect budgétaire, mais aujourd'hui, les textes à partir desquels nous travaillons n'ont pas été modifiés depuis la loi de finances pour 2024. Ne mélangeons donc pas tout. Ce n'est pas pour dire que le débat ne serait pas intéressant, il sera à tenir, nous le tiendrons, mais nous le tiendrons le moment venu et notamment quand nous aurons tous les éléments en notre possession sur ce que prévoira effectivement le projet de loi de finances et sur ce que sera la loi de finances telle qu'elle sera promulguée.

Madame BECKER, sans doute un peu volontairement, vous refusez de faire la distinction - mais je ne doute pas que vous la fassiez en réalité dans votre esprit - entre les autorisations de programmes et les crédits de paiement. Le fait de réduire un crédit de paiement ne réduit en rien l'autorisation de programme. Cela veut dire que le projet est toujours là, cela veut dire que le volume du financement donné à ce projet est toujours le même, simplement les projets ont leur vie et la vie d'un projet d'investissement classique, c'est par exemple d'obtenir un permis de construire qui peut prendre plus de temps que prévu, c'est d'obtenir certaines autorisations, c'est aussi d'avoir des marchés et des marchés qui rentrent dans les prix prévus dans notre budget, ce qui peut prendre un certain temps. De toute évidence, un certain nombre de projets vont moins vite qu'envisagé et souhaité, et puis d'autres, au contraire, vont un peu plus vite. Et quand vous dites à propos du zoo que nous faisons des choix totalement irraisonnés, ce n'est pas du tout que l'on augmente le volume des travaux prévus pour le zoo, c'est que les travaux avancent un peu plus vite que prévu initialement. Donc on rajoute des crédits de paiement, mais l'autorisation de programme elle-même n'est pas modifiée. C'est important de le souligner, mais personne dans cette assemblée n'est véritablement dupe.

Le dernier élément, et je joins les deux interventions, la véritable interrogation, et je n'en ai pas fait mystère dans ma présentation, c'est l'équilibre qui n'est pas encore atteint, puisque l'on doit mettre 3 M€, du budget déchets ménagers. Vous dites qu'il ne suffit pas de dire "il faut que" pour que ce soit. Vous avez raison, ce serait beaucoup trop simple. Par exemple, le fait de faire payer les entreprises des déchets qu'elles viennent déposer dans la déchetterie située à l'ouest, où au lieu d'avoir mis cela en place à partir du mois d'avril, nous n'avons été en mesure de le mettre en place qu'à partir du mois de septembre. Ce sont quatre mois de recettes en moins. Cela ne couvre pas les 3 M€, mais cela représente quand même quatre mois de recettes que nous n'avons pas recouvrées. De la même façon, un certain nombre de marchés sont en cours que nous allons renégocier de meilleure façon, et ces marchés-là, il faut évidemment les assumer jusqu'au bout en attendant d'avoir de meilleurs marchés. Je voudrais simplement indiquer que le travail concernant l'évitement de l'enfouissement a été réalisé depuis bien longtemps. Deux éléments par rapport à ce qui a été dit. D'abord, nous ne sommes pas responsables, et nous le subissons, qu'un certain nombre d'organismes de valorisation nous apportent moins de subventions qu'ils ne nous en apportaient il y a quelques années. Nous le regrettons comme tout le monde, cela nous fait moins de recettes. Par ailleurs, je vous rappelle que nous avons une usine de traitement des déchets, qu'une partie de ces déchets est méthanisée, qu'une bonne part de ce qui ne peut pas être méthanisé part à l'enfouissement, sauf qu'est mise en place dans le nouveau contrat une chaîne de fabrication de combustible solide de récupération nous permettant d'éviter un grand tonnage d'enfouissement. Ce n'est pas aussi simple que ce que je viens de dire, mais le travail est fait, les efforts sont faits pour

éviter l'enfouissement car on sait que la TGAP a augmenté, qu'elle va continuer à augmenter, et que naturellement, cette augmentation de la TGAP vise à ce que l'on enfouisse le moins possible. Et nous n'attendons pas ce débat, et nous n'attendrons pas le débat budgétaire de l'année prochaine pour tenter de mettre en œuvre des procédés qui nous permettront d'enfouir le moins possible de déchets que nous ne pouvons pas méthaniser.

**M. GEST :** Merci. Quelques mots supplémentaires très rapidement. D'abord, concernant l'énumération que vous avez faite d'opérations qui auraient été soit annulées, soit réduites, je n'ai pas tout compris, mais vous avez cité, par exemple, le projet envisagé sur Camon. Nous avons inscrit des crédits d'études, donc en quoi ce projet est-il remis en question ? D'autre part, au sujet de l'endettement, les taux d'intérêt ont, certes, augmenté depuis quelque temps, mais en ce qui concerne le recours à l'emprunt, nous nous tenons strictement à ce que nous avons prévu. Ce sont 19 M€ par an, normalement, de recours à l'emprunt. Il se trouve que l'année dernière, nous n'avons emprunté que 13 M€. Ce qui veut dire que depuis le début du mandat, nous avons diminué de 7 M€ le recours à l'emprunt. On peut dire beaucoup de choses comme ça, mais il faut peut-être approfondir un peu le contenu pour pouvoir juger de la réalité de ce qui est fait en matière de gestion. Il y a un point que je partage avec vous, Madame DESBUREAUX, je n'en fais pas mystère, c'est mon inquiétude concernant les budgets à venir, et notamment celui de 2025. La première mesure inquiétante, dont nous avons été informés récemment, est que par rapport au versement envisagé de TVA pour compenser la taxe d'habitation, la CVAE, l'Etat nous retire 800 000 €. Il est détestable qu'en pleine année budgétaire déjà arrêtée l'on revienne sur ce qui avait pu être envisagé. C'est la démonstration de ce que j'avais, à titre personnel, indiqué à l'époque sur la suppression de la taxe d'habitation. A force de compenser toutes les suppressions par de la TVA, le jour où les rentrées fiscales vont moins bien, et notamment les rentrées de TVA, l'Etat ne peut pas tenir sa compensation à l'Euro près dont il a parlé à l'époque.

De plus, je trouve vraiment malsain que seuls les propriétaires dans notre agglomération paient un impôt à la collectivité. Du temps de la taxe d'habitation, beaucoup de personnes étaient exonérés soit partiellement, soit totalement, en fonction de leurs revenus, ce qui est normal, mais la plupart participaient quand même à la constitution du budget. Ils ne le font plus et nous n'avons plus qu'un seul impôt que nous commandons directement si je puis dire. Le risque commence à se concrétiser, et comme la situation du pays est celle que vous connaissez, on peut avoir quelques inquiétudes pour 2025. On sait d'ores et déjà qu'il y aura une diminution de l'ordre de 8 à 9 M€ des recettes venant de l'Etat. Nous allons devoir le prendre en compte, les services regardent d'ailleurs comment nous pouvons maintenir les investissements prévus alors même que nos recettes vont diminuer. Je partage votre inquiétude, mais ce qui arrive ne me surprend absolument pas. Je propose de mettre aux voix le Budget Supplémentaire.

**ADOPTE**

Observations :

*M PRADAT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. BARA, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA ont voté contre.*

#### **14 - ZAC BOREALIA 2. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2023.**

**M. MERCUZOT :** Ce rapport annuel, fait à la collectivité par l'aménageur qui est donc la SPL Vallée Idéale Développement, concerne le bilan de ce qui a été réalisé jusqu'au terme de l'année 2023. Je rappelle les grands équilibres budgétaires. Le montant prévisionnel des dépenses sur cette ZAC Boréalia 2 est arrêté à 27 802 000 € H.T., et le montant prévisionnel

des recettes est stable, pour le même montant. A ce stade, et sans modification par rapport au C.R.A.C.L. de l'année précédente, aucune participation de notre part n'est attendue, de la même façon qu'aucune avance n'est attendue, mais pour faire face au besoin de trésorerie, l'aménageur a eu recours à deux emprunts de 4 M€ chacun auprès de la Banque Postale, et ces deux emprunts de deux fois 4 M€, soit 8 M€, n'ont évidemment pas été débloqués en totalité, mais dans un premier temps pour réaliser les études et procéder aux premiers travaux, notamment ceux qui concernent le bilan archéologique.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**15 - ZAC JULES VERNE. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.).  
ANNEE 2023. AVENANT N° 15.**

M. MERCUZOT : Contrairement à la ZAC Boréalia 2, la ZAC Jules Verne arrive pratiquement à son terme et il apparaît qu'en 2023, le montant des dépenses et des recettes a été actualisé au regard des opérations, notamment d'extension, sur quelques terrains qui ont pu être développés du côté de l'aérodrome, mais que le montant des dépenses a été augmenté du même montant que les recettes. Là encore, le bilan financier de cette ZAC n'est pas modifié et je rappelle que nous avons encore 4 M€ à percevoir de l'aménageur d'une avance que nous lui avons faite au moment où la ZAC était en pleine activité. Cette ZAC arrive donc à la fin de son déroulement et devrait être clôturée dans les prochaines années.

M. GEST : Des questions sur ce rapport ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6 - SOUTIEN POUR LES SINISTRES DE VALENCE - ESPAGNE. SUBVENTION A LA CROIX-ROUGE  
FRANÇAISE.**

M. GEST : Vous avez été témoins du drame épouvantable survenu à Valence et sa région en Espagne. Le bilan des pertes humaines est déjà, à ce stade, particulièrement lourd. Le bilan matériel et économique est également considérable. Sensibles devant cette calamité qui s'est abattue sur la ville et ses habitants, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix-Rouge Française. J'ai reçu cet après-midi une proposition d'amendement présentée par Madame BECKER et son groupe. Je vais donc lui donner la parole pour présenter son amendement que nous mettrons ensuite aux voix avant de voter le rapport définitif.

MME BECKER : Ce soir, par procédure d'urgence et au vu de la situation dans la communauté valencienne, vous proposez une subvention exceptionnelle au profit de la Croix Rouge. Cette démarche de solidarité fait écho à la solidarité exprimée au profit du Maroc en 2023, confronté à la calamité d'un séisme et d'inondations. Contre les calamités offrons la solidarité. En effet, nos amis libanais subissent aussi la calamité de la guerre au Proche-Orient depuis plusieurs semaines. La Croix Rouge a initié une campagne pour aider les populations civiles victimes. Nous pensons que le projet de délibération doit être complété d'une aide à cette fin. Rappelons que le Président de la République a ouvert la Conférence internationale en soutien au Liban le jeudi 24 octobre 2024 à Paris. L'objectif est de récolter 426 M€ pour aider le pays. Le Chef d'Etat qui a promis d'en débloquer 100 M€ a rappelé les liens séculaires entre la France et le Liban, et a demandé que la guerre s'arrête au plus vite.

Le soutien aux victimes libanaises de cette calamité qu'est la guerre ne doit pas nous faire oublier les victimes civiles israéliennes du 7 octobre ainsi que les très nombreuses victimes

civiles palestiniennes liées à l'occupation des territoires en Cisjordanie qui s'est accentuée dans toute sa violence coloniale et à la guerre totale contre le Hamas dans la bande de Gaza. Comme pour les territoires occupés de Palestine et également au sein d'Israël, la possibilité d'une civilisation se joue au Liban. La possibilité pour des femmes et des hommes dont les religions et les origines sont différentes de partager un même territoire et de vivre pour un même projet. Par principe d'humanité et de solidarité, nous disons : une victime est une victime. C'est pourquoi nous proposons un amendement afin d'étendre le soutien de 5 000 € initialement pour les habitants de Valence en Espagne à ceux du Liban, d'Israël et de Palestine, tant de la bande de Gaza que ceux résidant en Cisjordanie subissant la calamité de la guerre.

Je vais à présent vous lire le projet d'amendement :

*Soutien pour les sinistrés de Valence, du Liban et de la Palestine. Subvention à la Croix-Rouge Française.*

*La Ville d'Amiens et ses habitants ne peuvent rester insensibles devant la calamité qui affecte la ville de Valence en Espagne, ses communes environnantes et ses habitants, ainsi que les villes et habitants du Liban, ainsi que de Palestine, subissant destruction et beaucoup de victimes civiles.*

*Considérant que la Ville d'Amiens souhaite manifester sa solidarité envers les populations sinistrées de la ville de Valence en Espagne,*

*Considérant que la Ville d'Amiens souhaite également, conformément aux conventions de Genève, soutenir toute personne touchée par un conflit armé ou d'autres formes de violence et à veiller au respect du droit humanitaire international qui exige la protection des civils,*

*Considérant qu'il est possible par principe d'humanité et de solidarité de répondre à l'appel au don du 27 septembre 2024, la Croix-Rouge française s'engageant à soutenir les actions de la Croix-Rouge libanaise pour l'aider à financer les besoins médicaux d'urgence,*

*Considérant, enfin, qu'il est aussi possible par principe d'humanité et de solidarité d'apporter un don à la Croix-Rouge française qui fournit une assistance aux personnes touchées par le conflit et la violence en Israël et dans les territoires occupés depuis 1967, en lien avec le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, le Comité International de la Croix-Rouge ayant des bureaux à Tel-Aviv, en Cisjordanie et à Gaza,*

*Article 1 : La Ville d'Amiens accorde une subvention exceptionnelle de 25 000 € à la Croix-Rouge Française – délégation territoriale de la Somme en vue de secourir les :*

- Sinistrés de la ville de Valence en Espagne (5 000 €),*
- Victimes civiles du Liban (5 000 €),*
- Victimes civiles israéliennes du 7 octobre 2023 (5 000 €),*
- Victimes civiles palestiniennes de la bande de Gaza (5 000 €),*
- Victimes civiles palestiniennes en Cisjordanie (5 000 €).*

*Article 2 : La Croix-Rouge française doit fournir à Amiens Métropole tous les documents faisant connaître les résultats de leurs activités conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Article 3 : En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle des activités de l'association à destination des sinistrés de la ville de Valence en Espagne et des victimes civiles au Liban Sud,*

ainsi qu'en Israël et en Palestine (Bande de Gaza et Cisjordanie), Amiens Métropole pourra exiger la rétrocession de la somme attribuée.

Article 4 : *Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération*

**M. GEST** : Bien évidemment, on peut vouloir faire preuve d'humanité et comprendre parfaitement la douleur que provoquent les décès causés par des attentats terroristes ou des guerres, mais nous n'avons jamais pris comme option d'intervenir dans ces cas de figure. Nous limitons nos interventions exceptionnelles aux catastrophes naturelles, très nombreuses malheureusement puisqu'il ne se passe pas une année sans que nous ayons à intervenir dans ce domaine. Je pense qu'il n'est pas souhaitable que nous dérogeons à cette règle. Vous avez proposé le même amendement la semaine dernière lors du Conseil Municipal d'Amiens, vous avez donc parfaitement connaissance de la réponse que je suis amené à vous faire ce soir et qui m'amène à vous proposer de voter contre cet amendement, non pas par manque d'humanité, mais tout simplement parce que lorsque vous citez la situation libanaise, je rappelle que le Liban n'est pas en guerre seulement depuis quelques semaines ou quelques mois, mais depuis des années. A ce moment-là, on pourrait apporter chaque année un soutien financier, mais notre logique est d'être solidaires des collectivités locales, des mairies, des villes qui sont touchées par une catastrophe naturelle. Monsieur THÉVENIAUD m'a demandé la parole.

**M. THEVENIAUD** : Il y a l'amendement, mais dans l'introduction de Madame BECKER, il y a un sous-entendu vis-à-vis d'Israël qui n'a rien à faire ici. Je ne prendrai donc pas part au vote.

**MME DELAHOUSSE** : Je ne prends pas part au vote non plus pour des raisons purement professionnelles.

**M. GEST** : Je mets aux voix cet amendement en demandant de voter contre.

**REJETE**

Observations :

*Mme DELAHOUSSE, M. THÉVENIAUD, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA n'ont pas pris part au vote.*

*M. TONNELIER, M. SANGLARD, M. DÉMARET se sont abstenus.*

*MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mmes DELÉTRÉ (pouvoir à M. DUFLOT), PINON, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÉCLE, de JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes MAKDASSI, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, MM. DOMISE (pouvoir à Mme BRUNEL), LHERMITTE, Mme BOHAIN, MM. RIFFIOD, M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. PIOT (pouvoir à M. RENAUX), TAUFOUR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET, ABET (pouvoir à M. SAVREUX), Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE (pouvoir à M. BOCQUILLON), MM. EVRARD, FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX ont voté contre.*

**M. GEST** : Je mets maintenant aux voix le point 6 tel qu'il a été présenté.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

**7 - AVIS D'AMIENS METROPOLE SUR L'EVOLUTION DU PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-FRANCE AU DEPARTEMENT DE L'AISE. MODIFICATION DU DECRET DE CREATION DE L'ETABLISSEMENT.**

**M. GEST :** Le Préfet de la région Hauts-de-France sollicite l'avis de notre collectivité sur le projet de décret modifiant le décret de création de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France visant à étendre le périmètre d'action de l'établissement à 11 EPCI du nord du Département de l'Aisne.

Je vous propose d'y réserver un avis favorable. Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**8 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2025.**

**M. GEST :** Ce dossier revient chaque année. Dans le cadre de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et de l'article L. 3132-26 du code du travail, au-delà de 5 dérogations annuelles, le maire des communes membres d'Amiens Métropole doit saisir l'EPCI afin d'obtenir son avis.

Je vous propose de reconduire à 8 le nombre de dimanches qui peuvent faire l'objet de la dérogation au repos dominical pour la branche « commerce de détail ». Je vous propose de choisir les premiers dimanches de soldes d'hiver et d'été ainsi que les dimanches correspondant au Marché de Noël et aux fêtes de fin d'année, ce qui donne les 2 janvier, 29 juin, 23 et 30 novembre et les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025. Y a-t-il des questions ?

**M. DECAVE :** Une intervention et une explication de vote. Cette délibération est un marronnier et comme tous les ans, nous voterons contre car nous considérons que face à la crise climatique qui s'accélère et à l'inaction climatique, du gouvernement notamment, l'ouverture le dimanche des commerces au-delà de 5 est une aberration consumériste de plus. Pourquoi ouvrir les commerces de détail 8 dimanches dans un contexte qui est plus à l'augmentation des salaires face à l'inflation pour permettre le pouvoir d'achat ou le pouvoir de vivre en fonction de là où on regarde les choses. C'est la prise en compte des demandes des organisations syndicales, prendre les mesures pour préserver les rémunérations des agents, notamment. On se pose la question de savoir s'il n'y a pas d'autres choses à faire le dimanche que de courir les grandes surfaces et dans les rayons de la grande distribution, en tout cas plus que déjà prévu par la loi. Le volume des ventes du commerce de détail, par ailleurs, n'augmente pas avec des dimanches supplémentaires d'ouverture. Il est difficile de payer, par ailleurs, ce qui coûte plus cher. Pour nous, le dimanche doit rester un moment de repos et de loisirs. L'ouverture de ces magasins le dimanche nous paraît contraire aux nécessités d'animation du centre-ville ainsi que des commerces de plein vent dans nos quartiers. Nous vous conseillons plutôt le dimanche de prendre le vélo, d'aller vous balader, et d'arrêter d'aller dans les magasins et les grandes surfaces qui, par ailleurs, ont largement augmenté leurs prix ces dernières années.

**M. GEST :** Je comprends parfaitement que vous ayez cette vision. Je suppose que vous ne faites pas vos courses de Noël le dimanche, mais vous oubliez une chose qui est que cela fait plaisir aussi aux consommateurs. C'est un vieux débat, c'est un marronnier effectivement, qui revient tous les ans, et tous les ans, nous prenons une décision qui limite le nombre de dimanches, car nous avons parfois des demandes allant jusqu'à 11 ou 12 dimanches.

**M. RIFFLART** : C'est en effet un marronnier et chaque année je me demande si je dois ou pas intervenir sur cette question. Cette année, je prends la responsabilité de le faire. Je voulais exprimer ma pensée en tant que citoyen mais aussi en tant qu'ancien professionnel de santé, puisque j'ai été médecin généraliste dans cette ville pendant trente-cinq ans, et j'ai vu passer plein de gens dans ma vie, et puis surtout j'ai travaillé dans un quartier qui était un peu difficile. Dominical, dominus, racine latine, parce que liée au dimanche qui est un jour sacré. Je suis toujours surpris que des gens d'une autre philosophie reprennent cette habitude de citer le dimanche comme jour férié, je pense qu'ils n'en connaissent pas forcément la racine. J'ai vu de nombreuses femmes dans une situation de famille monoparentale, qui élèvent leurs enfants seules, et le dimanche, parfois du fait du partage de la garde des enfants, beaucoup de femmes se retrouvaient seules le dimanche. Quand on travaille dans la grande distribution le dimanche, on touche 225% de son salaire brut. Beaucoup de femmes, le dimanche, n'avaient pas envie d'aller faire du vélo parce qu'elles préféreraient avoir un peu plus de temps libre en semaine pour s'occuper de leurs enfants et avoir un peu plus de pouvoir d'achat en travaillant le dimanche. Je ferme la parenthèse, je me suis longtemps retenu de le dire mais je tenais à le faire avant la fin de ma carrière.

**M. GEST** : Même si Monsieur THÉVENIAUD, j'en suis sûr, ne doit pas être d'accord avec vous, Monsieur RIFFLART, je partage votre point de vue parce que c'est la réalité.

**M. THEVENIAUD** : Cela fait trente ans que je prends position sur ce dossier. Je ne vais pas développer, mais seulement répondre à Pascal RIFFLART. Quand il parle de famille monoparentale, il faudra m'expliquer où les enfants sont gardés. Les crèches municipales sont fermées. Cela veut dire que l'on va encore avoir des enfants livrés à eux-mêmes dans les rues. Vous parlez d'économies des collectivités territoriales, mais si demain vous généralisez le travail du dimanche, il va falloir ouvrir vos crèches le dimanche, ce qui va alourdir les charges de fonctionnement. Le débat est beaucoup plus large. Je ne vais pas développer, cela fait trente ans que nous en parlons, je ne changerai pas de position, les racines de la France sont chrétiennes.

**M. GEST** : Vous avez au moins le mérite de la constance de vos idées, Monsieur THÉVENIAUD, et je n'ai rien à y redire. Simplement, encore une fois, il faut regarder l'ensemble du problème. Je vous propose que nous arrêtons de débattre les années suivantes sur ce dossier puisqu'il revient tous les ans et qu'à chaque fois, nous nous arrêtons à une proposition modérée. En attendant, nous allons le voter quand même.

**ADOPTE**

Observations :

*M PRADAT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DÉCAVÉ, Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. BARA, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. THÉVENIAUD, ont voté contre.*

**9 - CARDONNETTE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N° 3.**

**M. GEST** : Les équipements culturels et sportifs de Cardonnette ont été déclarés d'intérêt communautaire par délibération en date du 22 novembre 2018. La collectivité avait acté le remboursement des frais liés à leur entretien ainsi qu'à ceux relevant des espaces verts de voirie. L'entretien de la médiathèque étant directement assuré par Amiens Métropole depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, je vous propose d'approuver un avenant n° 3 à la convention initiale pour en supprimer le remboursement et de m'autoriser à le signer. Cela a, bien sûr, l'accord du maire de la commune. Y a-t-il des questions ?

**10 - RUMIGNY. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N° 1.**

**M. GEST :** Depuis 2008 la commune de Rumigny bénéficie d'une convention de remboursement pour les frais qu'elle engage au titre de l'entretien des équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communautaire sur son territoire. Lors de la régularisation en 2021 de la nouvelle convention de remboursement, il était prévu l'installation d'un compteur dédié aux consommations d'eau des vestiaires du stade de football, et à ce titre, le remboursement de ces fluides avait été supprimé des remboursements à verser. Toutefois, le compteur n'a été installé que début 2024, c'est pourquoi je vous propose de rembourser les consommations d'eau payées par la commune pour un montant total de 378,63 € TTC, en validant l'avenant n° 1 et en m'autorisant à le signer. Je suppose que cela ne pose pas de problème, pas plus au maire de Rumigny qu'aux autres.

ADOpte A L'UNANIMITE

**12 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE. IMPLANTATION SAS MANUFACTURE ABBEVILLOISE A AMIENS. SUBVENTION. CONVENTION.**

**M. FOUCAULT :** Nous avons déjà évoqué ce dossier puisqu'il s'agit de l'arrivée sur Amiens de l'entreprise appelée La Maroquinerie Abbevilloise. C'est un très beau dossier à plus d'un titre dont je vais dire quelques mots avant la délibération elle-même. D'abord, c'est un très beau dossier principalement en termes d'emplois créés à court terme. Dès 2026, 163 emplois seront créés avec une perspective à 300 emplois dans les prochaines années, en CDI évidemment. J'ajoute que l'entreprise PRM a vendu le site mais continue son activité avec un nombre d'emplois inchangé, et j'ajoute aussi que l'installation à Amiens de la Manufacture Abbevilloise, le nom peut être trompeur mais ne signifie évidemment pas que les emplois d'Abbeville seraient transférés à Amiens, loin s'en faut, la Manufacture Abbevilloise poursuit aussi ses activités de production à Amiens. C'est donc tout bénéfique en termes d'emploi. Je peux même ajouter qu'étant donné la nature de l'activité, les formations vont démarrer et elles s'adressent à toute personne aujourd'hui au chômage ou souhaitant tout simplement changer d'activité, qu'elle soit jeune ou un peu moins jeune, expérimentée ou non, dans ce type d'artisanat.

Ensuite, il s'agit d'une implantation extrêmement intéressante aussi en termes de développement durable. J'utilise le mot à dessein puisque cela concerne, d'une part, la dépollution du sol. On n'est pas vraiment sur une friche puisque c'était utilisé par PRM, mais il y avait une activité très ancienne de PRM sur le terrain, et des zones ont pu involontairement, ou pas, faire l'objet de pollution du sol puisqu'il s'agissait d'une entreprise de peintures. Plusieurs centaines de milliers d'Euros seront affectés à la dépollution du site. D'autre part, cela va aussi dans le sens d'une lutte contre l'artificialisation des sols puisque l'on développe 300 emplois non pas sur un terrain vierge, mais sur un terrain qui était déjà occupé. Enfin, il y a un fort engagement de l'entreprise en termes de décarbonation, et pour cause puisque c'est vraiment de l'artisanat de masse avec 163 emplois puis 300 emplois, mais une très faible utilisation de machines. On est vraiment sur de l'activité manuelle, ce qui signifie une utilisation de l'énergie bien moindre que sur d'autres activités que nous pouvons avoir à Amiens.

C'est donc une implantation intéressante en termes d'emploi, de développement durable, mais également en termes d'aménagement du territoire puisque c'est un petit quartier de l'ouest d'Amiens, le quartier du Petit Saint-Jean, qui va accueillir cette implantation. Nous ne sommes donc pas sur une de nos zones d'activités ou sur un quartier d'Amiens très peuplé. C'est une arrivée dont se réjouit le comité de quartier du Petit Saint-Jean que notre adjoint de secteur a

réuni encore la semaine dernière pour évoquer ce projet avec les dirigeants de l'entreprise, et plus largement les habitants du Petit Saint-Jean, pas seulement en termes d'emplois possibles, même si c'est intéressant, mais tout simplement en termes d'attractivité, de rayonnement, de dynamique de leur quartier.

Quatrième point intéressant aussi, celui qui touche à la diversification de notre économie. Cette fois, c'est l'industrie du luxe, dont on connaît les performances aujourd'hui au niveau mondial, qui s'installe sur Amiens, et on ne peut pas s'empêcher de faire le rapprochement, ou en tout cas d'établir une filiation avec l'industrie textile qui a très largement, et majoritairement, disparu au cours des trente dernières années d'Amiens alors que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, un emploi sur deux à Amiens était dans le domaine du textile, avec de la même manière un artisanat de masse mais de qualité. Avec l'arrivée de la Manufacture Abbevilleoise sur Amiens, c'est un retour aux sources extrêmement intéressant.

J'en viens à la délibération proprement dite. Je vous propose de répondre favorablement à la sollicitation d'Amiens Métropole pour une aide à l'investissement immobilier et la création de 163 emplois qui peuvent être aidés selon le dispositif classique de 3 000 € par emploi salarié en CDI, soit une subvention à hauteur de 489 000 €. Je vous indique que la Manufacture Abbevilleoise va investir 6 410 000 € dans le projet, ce qui explique les quatre points que j'ai évoqués précédemment. Nous sommes donc en dessous du plafond possible avec cette subvention de 489 000 €.

Il est à noter que l'acquisition est portée par une SCI, ASAP, gérée par le directeur de la Manufacture Abbevilleoise, et c'est donc cette société qui recevra la subvention d'Amiens Métropole et qui en répercutera ensuite le montant à la SAS Manufacture Abbevilleoise à raison de 97 800 € par an, sous forme de bonification des loyers et le tout pendant cinq ans.

Je vous invite ainsi à valider la convention annexée et en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. STENGEL :** Je souhaite m'associer à l'enthousiasme de Marc FOUCAULT avec qui nous avons un travail d'accompagnement avec l'entreprise, et saluer cette excellente nouvelle car cela vient revitaliser le tissu économique de l'ouest amiénois qui était largement en attente de ce genre de bonne nouvelle. Et je tiens à vous dire que nous poursuivrons, en tout cas pour le secteur ouest de la ville, l'accompagnement en termes de chantier, que nous serons auprès des habitants. Et à ce titre, je souhaite remercier le Comité de quartier qui a joué le jeu des réunions publiques et des échanges. Nous avons un comité de quartier très dynamique sur le Petit Saint-Jean, sur lequel nous pouvons compter et nous appuyer. Nous continuerons donc cet accompagnement, ce qui nous réjouit.

**M. GEST :** Pas d'autres interventions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Je crois que l'activité démarre en 2026.

**M. FOUCAULT :** Je ne l'ai pas précisé, mais le permis de construire est obtenu, les travaux vont démarrer dans les prochaines semaines. Nous prévoyons 12 gros mois de travaux, ce qui conduira à un début d'activité au premier trimestre 2026. Sachant qu'à travers la formation gérée à la fois par France Travail et par la Manufacture Abbevilleoise, il y aura une sorte de début d'activité sur Amiens à travers la formation des futurs salariés de l'entreprise.

**M. GEST :** Ils vont commencer à être embauchés dès le premier trimestre 2025. Je passe la parole à Anne PINON pour le point 13.

**13 - SUBVENTIONS LIEES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. 5<sup>EME</sup> REPARTITION. ANNEE 2024. CONVENTIONS.**

**MME PINON :** Il s'agit de la 5<sup>ème</sup> répartition pour des subventions dédiées à l'enseignement supérieur et au soutien des projets des étudiants. Ce soir je vous propose deux projets pour un montant global de 11 000 €.

Le premier projet concerne l'organisation d'un congrès qui se tiendra en décembre prochain à Amiens au Quai de l'Innovation, qui aura pour thème "L'expertise : quelle place, demain, pour l'amiable". Je vous propose de valider le versement d'une subvention de 3 000 € au Conseil national des Compagnies d'Experts de Justice. Le deuxième projet concerne un programme que vous connaissez bien maintenant, "Les Entrep". Il s'agit cette fois d'un programme annuel, donc sur l'année universitaire 2024-2025, et je vous propose d'accorder une subvention de 8 000 € à l'association "Les Entrep' en Picardie", ALEPI, et donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ? Olivier JARDÉ.

**M. JARDE :** Merci Anne PINON de subventionner cet événement important, car ce sont 16 000 experts qui sont convoqués à Amiens. Je ne suis sûr qu'ils seront 16 000 mais ils seront certainement très nombreux, et si vous me permettez, je ne prendrai pas part au vote étant totalement partie prenante.

**M. GEST :** Et je pense qu'il en sera de même pour Annie VERRIER. Nous nous réjouissons de ce congrès important sur Amiens.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. JARDÉ et Mme VERRIER n'ont pas pris part au vote.*

**16 - NOUVEAU CONTRAT DE VILLE D'AMIENS METROPOLE. "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030". APPROBATION.**

**M. PENAUD :** Depuis 2023, Amiens Métropole a engagé l'élaboration de son nouveau Contrat de Ville "Engagements quartiers 2030". Un premier document de préfiguration a été adopté par le Conseil d'Amiens Métropole en mars dernier. Il convient désormais d'approuver la convention partenariale constituant la feuille de route pour les six ans à venir sur les 7 quartiers prioritaires politique que compte notre territoire. En préambule, il convient de rappeler que son contenu est issu des travaux menés en concertation avec les habitants et les acteurs des quartiers entre mai 2023 et février 2024, qu'il s'agisse des réponses des habitants aux questionnaires mis en ligne via la plateforme de l'Etat, des 16 ateliers de travail réunissant quartier par quartier l'ensemble des acteurs locaux des quartiers dont les membres des comités de quartier et les conseils citoyens.

Le contrat de ville porte plusieurs ambitions :

1. Une gouvernance simple et efficiente.

2. Une large association des habitants avec des modalités de participation souples et ouvertes.
3. Des engagements thématiques croisés avec des priorités fixées par quartier prioritaire.

L'approche thématique déclinée dans le contrat de ville permet à tous les signataires du contrat de ville de mobiliser en premier lieu leur politique de droit commun et de relever 11 défis dont je vous donne la liste :

- lutter contre la précarité financière, alimentaire et énergétique,
- lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des habitants,
- faciliter l'accès aux droits et aux services,
- promouvoir la réussite des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans,
- soutenir les familles dans leur rôle parental,
- améliorer la prise en charge des problématiques de santé des habitants,
- rompre l'isolement en favorisant le vivre ensemble, le lien social et le pouvoir d'agir des habitants,
- améliorer le cadre de vie et les conditions de logement,
- favoriser la tranquillité dans l'espace public,
- valoriser l'image des quartiers et de leurs habitants et renforcer leur attractivité,
- contribuer à l'ouverture et à la mobilité des habitants.

La 4<sup>e</sup> ambition est une feuille de route dynamique et évolutive pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Avant de conclure, je rappellerai que sur les huit années du précédent contrat de ville, ce sont 25,5 M€, dont 50% financés par Amiens Métropole, qui ont permis de financer 2 000 actions menées par les acteurs sur le terrain.

Je vous propose ainsi d'approuver le nouveau contrat de ville d'Amiens Métropole "Engagements quartier 2030" et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

**M. GEST** : La parole à Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX** : Dans un premier temps, nous tenons à saluer un document très intéressant en ce qu'il fait un état des lieux détaillé de la situation des quartiers prioritaires de la Métropole. Ces informations sont précieuses et sont un appui pour la politique publique à y mettre en place. Toutefois, plusieurs points ont retenu notre attention. Lorsque la liste des défis thématiques est détaillée, le point précarité financière du défi 1 ne l'aborde que sous un prisme culpabilisateur à notre avis. Les pauvres sont responsables de leur pauvreté. Dès lors, c'est une posture paternaliste qui est prise par ce contrat de ville. Il faut leur apprendre à gérer leur budget, à moins gâcher, etc. Le seul item concret préfère une entraide interne à la population du quartier à la solidarité. Cela ne nous paraît pas à la hauteur de l'enjeu. Le défi 8, améliorer le cadre de vie et les conditions de logement, se concentre tout particulièrement sur la rénovation urbaine. Cela crée une nette différence de traitement entre les quartiers concernés par le NPNRU et ceux qui ne le sont pas. Il est d'ailleurs à noter que dans l'approche géographique, la plupart des quartiers hors NPNRU n'ont pas cet item parmi les priorités. Les réponses à ce sujet, présentées dans le livret annexe, y sont relativement légères, comme multiplier les actions de propreté ou améliorer l'entretien. On remarque dans le livret annexe que la synthèse des concertations range dans un même ensemble Condorcet Philéas Lebesgue, et Salamandre Marcel Paul. Ce sont pourtant deux quartiers distincts tant géographiquement que dans le cadre de la politique de la ville. Nous regrettons cette approche qui entrave une compréhension plus fine des problématiques de chacun de ces quartiers. Au final, si la synthèse des priorités est séparée et la présentation quelque peu différente, le fond est à peu près le même.

Ensuite, la notion de sentiment d'insécurité est une notion intéressante en ce qu'elle appelle une réponse des pouvoirs publics afin de rassurer les populations tout en appelant à ce que cette réponse soit distincte de celle apportée à des problèmes sécuritaires plus concrets. Pour autant, en les retrouvant liés à la question du chômage des jeunes ou à celle des regroupements dans l'espace public, considéré comme un mésusage de celui-ci, nous tenons à ce que l'on reste vigilant à ce que cela n'amène pas à faire de ces situations un délit.

Ensuite à Etouvie sont pointées dans la synthèse du livret annexe les problématiques de mobilité et de manque de commerces. Pourtant, ces questions ne trouvent aucune traduction dans les priorités énoncées pour le quartier. Concernant la mobilité, ne ressort même que le constat positif d'une desserte correcte en transport en commun, ce que, comparativement à d'autres quartiers prioritaires toutefois moins isolés géographiquement, nous ne contestons absolument pas. Cela permet d'évacuer la question sans la traiter. Quant aux commerces, c'est globalement une problématique qui se pose dans la plupart des quartiers concernés par la politique de la ville. Nous voulons bien entendre que cette problématique est complexe et qu'il n'existe peut-être pas de solution miracle, mais étant donné les attentes à ce sujet, ne pas l'évoquer dans le document final nous semble une omission fâcheuse et c'est quelque chose, à notre sens, qui doit être travaillé.

**M. BAÏS :** Je rejoins totalement ce que vient de dire ma collègue Zoé DESBUREAUX. Je ne retire rien à ce qu'elle dit, je souscris même. Je voudrais juste souligner un point sur les éducateurs sportifs. Il y en a actuellement 10 dans l'effectif de la Métropole, ils accompagnent les pratiques et les initiatives sportives, et il y a quelques années ils étaient plus de 28 d'après les chiffres que nous avons eus. Je m'interroge et m'inquiète sur le maintien de leur activité et même de leur existence à moyen long terme. Pourrait-on nous préciser si une décision est prise en ce sens, et quelle politique est envisagée en la matière.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Guy PENAUD a-t-il des remarques à faire ?

**M. PENAUD :** Je n'ai pas tellement de remarques à faire, Monsieur le Président, il s'agit de prises de position par rapport à un contenu qui a été annoncé. Que l'on traite des quartiers NPNRU dans les quartiers prioritaires me semble tomber sous le sens, et donc obligatoirement on va parler des conditions de logement des habitants dans les quartiers prioritaires. Que dans d'autres quartiers les gens n'aient pas des logements hyper confortables, c'est certain, mais sur un projet comme celui-là qui concerne les quartiers prioritaires, il est normal qu'on les aborde avec la présence des quartiers ANRU. Sur le reste, je n'ai pas grand-chose à dire, il s'agit de prises de position.

**M. GEST :** Pour répondre à Tarek BAÏS, je dois préciser que le nombre d'éducateurs n'a pas bougé depuis dix ans. Il faut y ajouter les animateurs. Nous n'avons pas connu une situation avec 28 éducateurs, c'est certain.

**MME ROY :** Je ne prendrai pas part au vote pour des raisons professionnelles.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme ROY n'a pas pris part au vote.*

**17 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. SUBVENTIONS DE L'ETAT. ANNEE 2024.  
CONVENTION.**

**M. PENAUD :** Créée en 2009, la Dotation de Développement Urbain (DDU), devenue Dotation de la Politique de la Ville (DPV) depuis 2015, bénéficie aux villes particulièrement défavorisées comprenant des quartiers prioritaires. Son but est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendus aux habitants.

La Ville d'Amiens et la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole étant éligibles depuis 2013, ce sont 2 248 552 € qui peuvent être mobilisés cette année en crédits octroyés par l'Etat. Pour mémoire, de 2013 à 2023, 358 projets ont été soutenus par ces crédits d'Etat pour un montant total de subvention de 23 548 822 €. Sont éligibles les projets de fonctionnement et d'investissement qui répondent aux 11 défis du contrat de ville que je viens d'énoncer.

En vertu des modalités de gestion des crédits de la Dotation Politique de la Ville, ce sont les projets d'investissement qui ont été privilégiés. L'Etat a retenu, parmi les 40 projets qui lui étaient proposés, 36 projets pour mobiliser les 2 248 552 €, et Amiens Métropole a vu 6 projets retenus pour un montant de 227 215 € et 10 projets en investissement pour 1 193 309 €. Le projet d'Amiens Métropole en investissement réhabilitation de la Halle Sportive l'Atlantic mobilise quant à lui une subvention de 1 000 000 €.

Dans ce cadre je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'État et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. GEST :** Des questions ?

**MME DELATTRE :** Nous constatons un important déséquilibre entre les quartiers dans la répartition des projets couverts par les crédits de Dotation de Politique de la Ville sur l'ensemble des deux échelles, Ville et Métropole. Quand certains sont concernés par plus de 10 d'entre eux, Pierre Rollin et Elbeuf Lescouvé ne le sont que par 6 sur les 36 au total, dont la moitié ne sont pas spécifiques au quartier mais communs à l'ensemble des QPV. Est-ce un choix ? Si oui, pourquoi ? Sinon, nous regrettons qu'une attention n'ait pas porté sur cet aspect qui semble désavantager certains quartiers. Par ailleurs, nous remarquons que le projet Boost'emploi contient une ligne "prestations Escape Game". C'est une bonne chose que de permettre du loisir à des populations défavorisées, mais quel rapport avec l'emploi ? Plus sérieusement, nous sommes atterrées par l'intégration de ce genre de "clownerie", dispositif plus humiliant qu'autre chose pour les demandeurs d'emploi dans le projet Politique de la Ville. La recherche d'un emploi est un sujet sérieux.

**M. GEST :** D'autres interventions ? Monsieur PENAUD, pouvez-vous vous exprimer sur les clowneries ?

**M. PENAUD :** Non, je ne souhaite pas m'exprimer sur les clowneries. Je souhaite ajouter, non pas à propos des crédits qui relèvent de la Ville puisque vous en avez délibéré la semaine dernière et qu'il ne nous appartient pas de faire de commentaire à ce sujet, mais à propos des crédits d'Amiens Métropole qu'il y a effectivement un déséquilibre, mais le même déséquilibre existait les deux années précédentes en faveur des quartiers nord, puisque la politique de la ville a mobilisé à chaque fois un million d'Euros sur la piscine du Nautilus. Donc, en fait, on mobilise des crédits sur de gros équipements à rénover dans tel ou tel quartier. On pourrait saupoudrer 200 000 € tous les ans sur chacun, auquel cas les opérations dureraient cinq, six ou sept ans avant de pouvoir réunir le financement nécessaire. Il est exact que cette année, la Halle Sportive Atlantic, qui concerne le quartier la Salamandre, Philéas Lebesgue Condorcet et Pierre Rollin, mobilise une grande partie de l'enveloppe, mais il y a un équipement à rénover que certains habitants du quartier attendent depuis plus de dix ans.

**M. GEST :** C'est exact, et il n'y a aucune intention maligne, c'est simplement que nous avons choisi de privilégier les investissements plutôt que le fonctionnement. Fut un temps ancien où c'était le contraire. Cela dépend des années et comme vient de l'expliquer très bien Guy PENAUD, il est très important cette année d'intervenir sur la halle de ce quartier qui est extrêmement attendue.

**MME BOCHE :** A propos des Escape games, je vois tout à fait leur intérêt, puisqu'ils sont utilisés notamment dans les entreprises pour faciliter la cohésion de groupe et la confiance en soi, donc cela ne me paraît pas du tout incongru.

**M. GEST :** Chacun peut avoir un avis différent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**18 - AMIENS. AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES ET INDIVIDUELS EN BRS. SYMPHONIE. QUARTIER PIGEONNIER. ILOT MESSAGER. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. PENAUD :** Afin de répondre aux objectifs du programme local de l'habitat en matière de développement de l'accession sociale et des enjeux de diversification d'offre de logement dans le cadre du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain, AMSOM Habitat ayant obtenu l'agrément OFS en 2020 pour initier des opérations de Bail Réel Solidaire, a décidé de construire un programme global de 89 logements dans le quartier nord, dont 40 logements en BRS. A ce titre, AMSOM sollicite la participation financière d'Amiens Métropole qui s'inscrira en diminution du prix de vente et sollicite une subvention de 72 000 € représentant 1 800 € pour 40 logements.

Je vous propose d'accorder une participation de 72 000 € à AMSOM en soutien de son opération de construction de 40 logements intermédiaires et individuels situés quartier du Pigeonnier, îlot Messenger à Amiens, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**19 - EPCC CIRQUE JULES VERNE. POLE NATIONAL CIRQUE AMIENS. INTEGRATION DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE. MODIFICATION DES STATUTS.**

**M. SAVREUX :** Il s'agit ici de modifier les statuts de l'EPCC du Cirque Jules Verne suite à la demande de la Région Hauts-de-France qui souhaite intégrer l'EPCC Cirque Jules Verne en tant que membre. Il est donc nécessaire de procéder à la modification de ses statuts. Cette actualisation va nous permettre aussi de modifier la composition du conseil d'administration, de mettre à jour les missions de l'établissement et d'approuver la contribution statutaire annuelle de notre collectivité au Cirque Jules Verne pour un montant de 1 M€ annuels que nous compléterons par une subvention complémentaire de 300 000 € via une subvention pour le fonctionnement du volet Arts de la Rue de la structure, via une prochaine délibération. Nous sommes donc sur un montant de participation pour le Cirque à hauteur de 1 300 000 €.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**20 - MUSEES D'AMIENS. DEPOT DE MEUBLES ET DE PIECES TEXTILES D'UNE COLLECTION PRIVEE DE M. FRUMAN. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Comme vous le savez, les musées d'Amiens ont acquis en 2024 le grand Antependium des Ursulines d'Amiens, qui date du Grand Siècle, de l'époque de Louis XIV, en partie grâce à la générosité des Amiénois, qu'il s'agisse des habitants mais aussi des entreprises. C'est une œuvre d'exception qui provient de la collection personnelle de Monsieur Daniel Fruman. Pour récompenser l'effort de la collectivité, Monsieur Fruman souhaite aujourd'hui proposer aux musées d'Amiens le don de plusieurs pièces, qui ne sont pas picardes celles-ci mais permettraient d'affirmer le statut d'Amiens comme ville abritant une collection de référence pour l'histoire du textile à l'échelle régionale. Vous avez la liste des pièces en annexe de la délibération. Si vous en êtes d'accord, ces pièces seraient déposées préalablement au sein des musées dans la perspective d'un futur don qui interviendrait en 2025, après la réunion de la commission d'acquisition de la DRAC Hauts-de-France.

Je vous propose donc d'approuver la convention afférente et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président. Parmi les pièces il y a trois Antependiums, et nous aurons donc une vraie collection d'Antependiums à Amiens, ce qui est une très bonne nouvelle.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21 - PARC ZOOLOGIQUE. TARIFS DE LA BILLETTERIE. ANNEES 2025-2026. RECTIFICATION SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE.**

**MME DOURNEL-GARAT :** A la suite de la dernière actualisation des tarifs du parc zoologique pour les années 2025-2026, délibérée le 27 juin dernier, une erreur matérielle a été décelée, impactant l'application future des tarifs des déplacements pour les prestations hors les murs du zoo. Cette erreur doit être corrigée afin de pouvoir facturer les déplacements à partir de 15 km autour du zoo.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les tarifs joints à la délibération pour les deux prochaines années.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**22 - PARC ZOOLOGIQUE. MATHILDE DECAUX PHOTOGRAPHIE. CONTRAT DE CESSIION DES DROITS D'AUTEUR**

**MME DOURNEL-GARAT :** Mathilde DECAUX est une photographe amatrice et abonnée du parc zoologique dont les clichés et vidéos, de grande qualité, sont diffusés sur les réseaux sociaux via des stories et des partages, notamment.

Madame DECAUX a accepté que son travail soit utilisé par le parc zoologique à des fins de communication interne et externe et de réalisation de supports pédagogiques. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver le contrat de cessions de droits d'auteur ci-annexé, permettant ainsi au parc zoologique de reproduire, diffuser et adapter ces œuvres gracieusement. Le nom de Mathilde DECAUX photographie sera systématiquement et sans exception apposé sur les œuvres. Toute utilisation commerciale est exclue de cet accord.

Il convient donc d'autoriser la signature dudit contrat par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX. CONVENTION.**

MME BOCHE : Il s'agit d'un renouvellement de convention d'occupation du domaine public au sein même de la bibliothèque Louis Aragon au profit de l'Association des Donneurs de Voix. Quelques mots sur l'association pour vous expliquer le but. Elle a pour vocation de réaliser des enregistrements sonores de livres pour les mettre à disposition, à titre gracieux, des personnes ayant des difficultés vis-à-vis de la lecture, que ce soit des difficultés visuelles ou d'apprentissage de la lecture. Il s'agit donc de renouveler la mise à disposition, à titre gracieux, d'un espace, visible au sein de la bibliothèque, pendant les heures d'ouverture de cette bibliothèque. Il est également demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Pas de problème ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**24 - CAMON. EXTENSION DU NOM DE LA BIBLIOTHEQUE PIERRE GARNIER.**

MME BOCHE : Il s'agit de rétablir l'histoire au sujet du nom de la bibliothèque de Camon, qui s'appelle actuellement Pierre Garnier. Il s'agissait à l'époque de rendre hommage à ce poète spatialiste, mais c'était oublier que ce poète avait fait un travail en partenariat avec son épouse, Ilse. Il est donc proposé de renommer la bibliothèque Pierre et Ilse Garnier.

M. GEST : Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25 - CAMON. DENOMINATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME DU STADE LUCIEN JOVELIN AU NOM DE DANIEL GOUIN.**

M. DUFLOT : Décédé brutalement le 31 mars 2024, Daniel Gouin était le Président de l'US Camon Athlétisme depuis 2017 et un passionné d'athlétisme, dévoué à son club auquel il a tant donné et apporté.

Il avait à cœur de véhiculer les valeurs d'unité, de partage et de respect et c'est pourquoi je vous propose ce soir d'honorer sa mémoire en donnant son nom à la piste d'athlétisme du stade Lucien Jovelin à Camon.

M. GEST : Pour la petite histoire, Monsieur GOUIN est décédé sur la piste même en s'entraînant un matin. Je pense que personne ne s'opposera à cette demande faite par le club d'athlétisme.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26 - MISE A DISPOSITION DE GYMNASES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DES COLLEGES. CONVENTION.**

**M. DUFLOT :** Amiens Métropole met à disposition des collèges des créneaux dans les gymnases afin de permettre la pratique de l'éducation physique et sportive. Jusqu'alors, le Conseil Départemental participait aux dépenses de fonctionnement sur la base de 25% du coût de fonctionnement proratisé au temps d'occupation par les collégiens. Sur cette base, en 2022, la collectivité a obtenu une participation financière du Département de 43 733,34 €.

Toutefois, le Département a décidé de revoir sa contribution financière à la hausse en simplifiant la méthode de versement, avec une participation fixée à 6,50 € par heure d'utilisation par les collégiens. Cette somme pourrait être minorée de 25% en cas de subventionnement dans le cadre d'investissements pour la construction, la réhabilitation ou l'amélioration de l'équipement concerné au cours des dix dernières années.

Le Département estime à 361 le nombre d'heures d'utilisation par semaine, soit un montant prévisionnel de participation de 84 474 € qui nous est ainsi proposé.

Je vous propose d'approuver la nouvelle convention qui acte ces nouveaux engagements et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **27 - DON D'UN CAMION HYDROCUREUR A AGUAS DE SANTIAGO.**

**M. MAQUET :** Santiago est l'île principale du Cap Vert. Dans le cadre du projet de coopération décentralisée au Cap-Vert « L'eau pour la vie », le projet FICOL de l'Agence Française de Développement, l'AFD, je vous propose de faire don au gestionnaire de l'eau Aguas de Santiago d'un camion hydrocureur afin de faciliter et améliorer les conditions d'entretien des installations d'assainissement à Santa Catarina. Le camion, vendu aux enchères par Veolia, dont la valeur est estimée à 25 000 € H.T., serait acheminé par l'Association Cap-Vert Amiens, l'ACVA. Ce don a valeur de subvention en nature et entre dans le cadre de la loi Oudin-Santini de 2005 qui permet de consacrer 1% du budget eau/assainissement pour financer les actions de solidarité internationales dans ce secteur.

Le Président vous propose donc de valider ce projet de don de camion hydrocureur et vous sollicite pour l'approbation de cette délibération.

**M. JARDE :** Juste une petite précision qui va totalement dans votre sens, c'est-à-dire que le Cap Vert est une réserve naturelle, mais plus particulièrement l'île de Santiago, qui n'a aucun dispositif de traitement des ordures ménagères, ce qui va avec le point suivant. A peu près 250 tonnes sont déversées. La spécificité d'Aguas est la présence de grottes dans lesquelles on trouve des tortues tout à fait exceptionnelles qui meurent à cause de ces ordures qui se répandent dans la mer. Ce matériel est donc tout à fait utile, voire indispensable.

**M. GEST :** Merci, Monsieur JARDÉ, chose promise chose due, nous avons travaillé ce point en 2022 et nous avons promis, avec le Président, d'acheminer ce camion. Il va partir là-bas.

**M. GEST :** Il y a tant à faire au Cap Vert, et nous le faisons volontiers d'autant plus qu'il y a là-bas des gens qui se battent pour se sortir de leur situation, qui travaillent durement. La dernière fois que nous nous sommes rendus là-bas, des lycéens amiénois étaient sur place, et j'avais souhaité que l'on puisse avoir une réciprocité. Je pense qu'en 2025, des étudiants capverdiens

viendront et seront accueillis dans les familles qui se sont rendues précédemment là-bas. Ils verront la réalité de ce dont ils ont rêvé quand ils ont reçu leurs collègues amiénois.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - COOPERATION DECENTRALISEE. CESSIOn GRATUITE DE 4 BENNES A ORDURES MENAGERES A L'ASSOCIATION CAP VERT AMIENS.**

**MME SAVARIEGO :** Dans la continuité du dossier précédent, je vous propose de céder gratuitement 4 bennes à ordures ménagères réformées et non utilisées dorénavant par les services concernés au profit de l'Association Cap Vert Amiens, à destination des communes suivantes : Santa Catarina, Sao Miguel, Santa Cruz et Tarrafal.

Cette cession participe à l'amélioration de la gestion des déchets ménagers et de l'assainissement de ces communes situé au Cap Vert.

Je vous propose d'approuver la convention fixant les modalités de cette cession et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. GEST :** Pas de problème ? Ce sont les 4 bennes que nous avons d'ailleurs remplacées l'année dernière. Nous avons présenté les 4 nouvelles bennes que nous avons achetées. Celles-ci rendront service évidemment dans ce pays.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**29 - ASSOCIATION SOMME NATURE INITIATIVES. SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS L'ENTRETIEN DES JARDINS. JARDINS AU NATUREL 2024. CONVENTION.**

**MME SAVARIEGO :** Il s'agit d'un dossier que je vous présente tous les ans. Il s'agit de la sensibilisation à la préservation de la biodiversité dans l'entretien des jardins. Afin de favoriser la transition écologique, je vous invite à soutenir l'opération "Jardins au naturel" menée par Somme Nature Initiatives, se déclinant en 12 demi-journées à destination du grand public autour de 6 thématiques :

- Aménager un jardin de manière écodurable.
- Concevoir un jardin sans labour.
- Gestion de l'eau dans un jardin.
- Découverte de la composition d'un jardin.
- Biodiversité cachée dans un jardin.
- De la graine à l'assiette.

Amiens Métropole soutient cette démarche depuis 2022 et je vous propose de reconduire le versement d'une subvention de 3 000 €, d'approuver la convention afférente de partenariat et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. TARIFS DES PRODUITS BOUTIQUE ET DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES. ACTUALISATION.**

**M. DECLE :** Comme chaque année, je vous propose d'adopter la nouvelle grille tarifaire de la boutique de l'Office de Tourisme. Pour votre information, les tarifs de la plupart des articles restent inchangés. Pour quelques-uns, on est sur une évolution de quelques dizaines de centimes, voire 1 ou 2 € maximum. Et donc cette nouvelle grille tarifaire nous permet surtout, comme chaque année, de déstocker les articles qui, hélas, n'ont pas rencontré le succès espéré, et de proposer de nouveaux articles, donc de nouvelles médailles, de nouveaux sous-verre, de nouveaux guides, etc. Vous avez le détail en pièce jointe.

**M. GEST :** Des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**31 - CENTRE D'EXPOSITION ET DE CONGRES MEGACITE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. GRILLE TARIFAIRE 2025.**

**M. DECLE :** Comme chaque année également, je vous propose d'adopter la nouvelle grille tarifaire en ce qui concerne Mégacité. Comme vous le savez, le contrat de DSP qui nous lie avec la Sececam prévoit une évolution annuelle éventuelle des tarifs, à la demande du délégataire. Pour cette année, ce dernier n'a pas souhaité faire évoluer cette grille.

Je vous propose donc pour 2025 la reconduction des tarifs 2024.

**M. GEST :** Pas de problème ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**32 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.**

**32 - 1. QUESTION ORALE RELATIVE AUX DECHETTERIES ET PROFESSIONNELS.**

**M. GEST :** Nous avons une question orale relative aux déchetteries et professionnels, présentée par les élus Communistes, Républicaines et Citoyennes. Qui nous la présente ?

**MME DESBUREAUX :** *Monsieur le Président, depuis juin dernier, les entreprises de la Métropole ne peuvent plus se rendre que dans une seule déchetterie de l'intercommunalité, la déchetterie ouest, située rue Micheline Ostermeyer. Cela n'est pas sans causer de soucis (relatés récemment dans le Courrier Picard), tout particulièrement pour les structures opérant à l'opposé d'Amiens ouest, notamment dans la ZAC de la Blanche Tâche à Camon. C'est ainsi un temps précieux qui est perdu, non seulement sur le trajet, mais aussi dans la déchetterie elle-même qui ne semble pas supporter l'afflux massif de professionnels. De fait, cela affecte également la productivité et, in fine, implique une perte financière. Certains entrepreneurs se sont installés sur cette zone aussi parce qu'elle offrait ce caractère pratique de proximité avec une déchetterie. Ce changement soudain peut ainsi provoquer une rupture importante pour leur modèle de fonctionnement.*

*Par ailleurs, les conséquences écologiques de cette décision posent problème. D'une part, très directement, augmenter la distance à parcourir pour se débarrasser de ses déchets, c'est augmenter la consommation de carburant, et ce par des véhicules généralement plus polluants que la moyenne. C'est aussi prendre le risque que certaines entreprises, à défaut de pouvoir s'appuyer sur un lieu dédié d'accès facile, ne jouent pas le jeu et jettent leurs déchets dans des dépôts sauvages.*

*Nous avons bien lu l'argument de la majorité : les entreprises sont supposées, au regard de la loi, organiser leur propre tri et gestion des déchets, les déchetteries n'étant prévues légalement que pour l'usage des particuliers. L'ouverture de la seule déchetterie ouest serait, en ce sens, déjà une faveur faite aux entreprises. Vous conviendrez toutefois qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas de taille suffisamment importante pour se permettre d'internaliser ce type d'activités.*

*En l'absence de solution viable, n'aurait-il pas fallu une concertation sur les moyens à mettre en place avant ce changement de réglementation ? Ne serait-il pas possible, de façon transitoire, de ré-ouvrir la déchetterie de Camon aux professionnels le temps de trouver une solution ? La Métropole ne peut-elle pas accompagner les entreprises, quitte à mobiliser la CCI sur la question, dans un processus menant à la mise en place, par exemple, d'un centre de gestion de déchets interentreprises ?*

**M. GEST :** La parole à Madame SAVARIEGO pour la réponse.

**MME SAVARIEGO :** Si je résume votre propos, la solution de la déchetterie Ouest ne serait donc pas viable pour de petites entreprises, incapables d'internaliser le tri et la gestion des déchets. La réglementation sur les déchets est très abondante et parfois complexe, je vous l'accorde. Mais il existe un principe posé par la loi qui me semble parfaitement clair. En effet, toute entreprise qui produit ou détient des déchets est responsable de leur gestion. Elle doit également identifier ses déchets, mettre en place le tri à la source, assurer leur suivi dans un registre, s'assurer qu'ils seront valorisés et respecter d'autres exigences réglementaires.

Pour autant, les messagers du tri ou les agents de la redevance spéciale sont toujours disponibles pour accompagner les entreprises qui en feraient la demande, pour les aider à caractériser leurs déchets et trouver les exutoires les plus appropriés.

Par ailleurs, il existe le service "Conseillers-entreprises.Service-public" anciennement "place des entreprises", qui accompagne gratuitement les TPE et PME dans de nombreuses démarches comme celle de la valorisation ou de la réduction des déchets.

Dans le cadre de notre démarche Territoire Engagé dans la transition écologique, Amiens Métropole travaille avec les entreprises du territoire afin de rechercher des synergies de type économie circulaire pour que "le déchet de l'un devienne la ressource de l'autre." Plus généralement, nous constatons sur notre territoire que de nombreuses entreprises de toutes tailles sont aujourd'hui engagées dans des actions de réduction et de gestion de leurs déchets, en accord avec leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

En outre, Amiens Métropole est actuellement en contact avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat pour étudier la possibilité d'une convention permettant d'accompagner les artisans de notre territoire sur cette thématique de gestion des déchets.

Nous ne partageons donc pas votre constat qui consiste à lier la capacité à traiter les déchets produits à la taille de l'entreprise

Enfin, nous ne souscrivons pas à la création d'un centre de gestion des déchets interentreprises qui n'est pas conforme aux missions de notre Collectivité et qui viendrait alourdir sans raison, le budget des déchets ménagers. Cela est d'autant plus vrai qu'il existe maintenant un réseau de déchetteries professionnelles qui accueille les professionnels dans des conditions bien mieux adaptées à l'ensemble de leurs besoins.

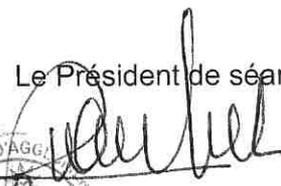
**M. GEST :** Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Vous avez trouvé sur vos tables l'invitation annuelle à rendre visite au 7<sup>ème</sup> Marché franco-sicilien. Nous sommes heureux de revoir le maire de Vaux qui va bientôt, je pense, arriver à taper lui-même de la main droite sur le tambour du village, et nous sommes ravis de le voir revenu parmi nous après quelques semaines de malheur. Je vous souhaite une excellente soirée et vous donne rendez-vous au mois de décembre.

*La séance est levée à 20h05.*

Le Secrétaire de séance

  
Thomas LHERMITTE

Le Président de séance

  
Alain GEST  
